

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS 2024 10 22

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 22 octobre 2024 à 19 h 30 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les membres suivants sont présents et forment quorum.

Membres du conseil d'administration présents :

Nathalie Beaulieu, Yannick Brière, Vicky Chiasson (sans droit de vote), Gaétan Dupras, Maryse Firth, Mélanie Gallant, Jean-Sébastien Guimond, Violette Leroux, Steeve Lessard, Catherine Martel, Marie-Claude Richer et Robin St-Pierre

Directeurs et directrices :

Luc Langevin, secrétaire général, François Robichaud, directeur général adjoint à la réussite, et Suzie Vranderick, directrice générale

Absences : Pascal Fortin et Anne-Marie Martel

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Gaétan Dupras, ouvre la séance à 19 h 38. Le quorum est constaté.

CA-3806-241022

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Marie-Claude Richer propose que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2024
4. Questions du public
5. Points d'information
 - 5.1 Rapport de la direction générale
 - 5.2 Dépôt du tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs
 - 5.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève
 - 5.4 Correspondance
6. Points de décision
 - 6.1 Taxes scolaires dues au 21 octobre 2024
 - 6.2 Plan d'organisation scolaire 2025-2030
 - 6.3 Autorisation d'un tirage – École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois
 - 6.4 Octroi d'un contrat de gré à gré à la firme de sécurité Quali-T pour la surveillance du chantier de construction de l'agrandissement de l'école de la Baie-Saint-François

- 6.5 Suspension de la résiliation d'un contrat de construction
- 6.6 Autorisation pour l'octroi d'une servitude pour Hydro-Québec
- 7. Comités du conseil d'administration
 - 7.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.2 Comité de vérification
 - 7.3 Comité des ressources humaines
- 8. Comité de parents
- 9. Questions du public sur les points traités lors de la séance
- 10. Levée de la séance
- 11. Échange entre les membres du conseil d'administration (huis clos) et évaluation de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA-3807-241022

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2024

M. Alexandre Racicot propose d'exempter le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2024 et Mme Maryse Firth propose qu'il soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. QUESTIONS DU PUBLIC

- 4.1 Mme Karine Boyer se présente à titre de représentante du conseil d'établissement de l'école de la Baie-Saint-François (EBSF) afin de soumettre au conseil d'administration leurs inquiétudes en lien avec les travaux d'agrandissement de l'école.

Le conseil d'établissement de l'EBSF demande d'avoir des comptes-rendus plus fréquents des enjeux et des stratégies d'intervention du CSSVT afin de mener à terme les travaux. Mme Boyer présente les difficultés quotidiennes vécues par les élèves, notamment l'accès aux activités parascolaires, l'accès aux toilettes ou le manque d'espace de vie comme la cafétéria. Les parents souhaitent avoir un suivi directement du CSSVT plutôt que par la direction de l'établissement.

En réponse à l'intervention, Mme Suzie Vrandeick explique que le CSSVT partage les mêmes préoccupations que les parents. Toutefois, le CSSVT est impliqué dans une relation contractuelle avec un entrepreneur général et les règles prévues au contrat se doivent d'être respectées. En raison des démarches légales à venir dans ce dossier, les informations doivent être transmises avec précaution afin de ne pas nuire à ce processus.

Mme Vranderick réitère que l'objectif du CSSVT est de livrer un immeuble conforme et adapté aux besoins de ses élèves, et ce, dans les meilleurs délais.

De plus, Mme Vranderick explique qu'une analyse des mécanismes de communication sera effectuée afin d'optimiser les informations que le CSSVT peut transmettre aux parents de l'EBSF, mais que ces informations seront toujours transmises par la direction de l'établissement.

- 4.2 Mme Nancy Girard, enseignante histoire au secondaire, explique sa vision des difficultés rencontrées par les élèves en francisation, notamment dans les cours d'histoire, de science et de mathématique. Elle demande d'avoir un encadrement précis du CSSVT quant aux élèves de 4^e et 5^e secondaire en francisation en matière d'évaluation et de parcours scolaire puisque les élèves suivent leur groupe d'âge plutôt que le cheminement scolaire régulier.

Mme Suzie Vranderick explique qu'il n'y aura pas d'encadrement adopté par le conseil d'administration considérant que le MEQ a déjà procédé à l'élaboration de tel encadrement que le CSSVT se doit de respecter.

En seconde intervention sur le même sujet, Mme Girard demande au CSSVT de transmettre au MEQ une lettre formelle requérant de modifier le fonctionnement actuel du parcours des élèves en francisation. Mme Vranderick mentionne qu'une consultation nationale est présentement en cours par la Fédération des centres de services scolaires et que la demande de Mme Girard n'est pas recevable puisqu'il ne relève pas du conseil d'administration du CSSVT d'effectuer ce type de demande auprès du MEQ.

5. POINTS D'INFORMATION

5.1 Rapport de la direction générale

Mme Suzie Vranderick et M. Robichaud font une présentation des activités de la direction générale ayant été effectuées entre le 24 septembre et le 22 octobre 2024.

5.2 Dépôt du Tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs

Mme Suzie Vranderick dépose le tableau de bord de la délégation de fonctions et pouvoirs pour les décisions prises par les délégataires depuis le 22 septembre dernier et fait état des principales décisions prises par les directions de services depuis la dernière séance du conseil d'administration.

5.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève

Mme Suzie Vrandeick procède au dépôt des recommandations du Protecteur de l'élève dans le cadre du traitement de différends sur lesquels celui-ci a procédé à une enquête. Les rapports ont été transmis aux membres du conseil d'administration avec l'ordre du jour.

5.4 Correspondance

Aucune correspondance.

6. POINTS DE DÉCISION

CA-3808-241022

6.1 Taxes scolaires dues au 21 octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 339 de la *Loi sur l'Instruction publique*, nous devons préparer, avant le début du mois de novembre de chaque année, la liste des propriétaires ayant des taxes dues sur des immeubles susceptibles d'être mis en vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 340 de la *Loi sur l'Instruction publique*, cette liste doit être soumise au conseil d'administration, pour approbation.

Mme Marie-Claude Richer propose

Que la liste datée du 21 octobre 2024 des taxes scolaires dues sur des immeubles susceptibles d'être mis en vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire des municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent et de la MRC Beauharnois-Salaberry, soit approuvée telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3809-241022

6.2 Plan d'organisation scolaire CSSVT - 2025-2030 secteur Formation générale des jeunes

CONSIDÉRANT l'objectif 5 du PEVR 2023-2027 : Assurer la capacité d'accueil nécessaire pour scolariser tous les élèves du CSSVT;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour 2025-2026 à 2035-2036;

CONSIDÉRANT l'analyse annuelle des capacités d'accueil des établissements du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) réalisée par les Services des ressources éducatives (organisation scolaire);

CONSIDÉRANT l'analyse pointue de l'organisation scolaire dans les établissements du CSSVT;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil actuelles de nos locaux;

CONSIDÉRANT les échanges avec les administrations municipales de Salaberry-de-Valleyfield, de Beauharnois et de Huntingdon, entre autres, quant aux développements domiciliaires actuels et planifiés des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des établissements scolaires du CSSVT se situent dans un milieu ayant un IMSE entre 7 et 10;

CONSIDÉRANT les besoins de nos élèves handicapés ou difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA);

CONSIDÉRANT que le déplacement de groupes adaptés permettra à des élèves de se rapprocher de leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT que l'ajout de locaux temporaires permettra de réduire le transfert des élèves au cours de leur parcours au primaire;

CONSIDÉRANT les besoins des élèves actuels et futurs de notre territoire;

M. Robin St-Pierre propose

QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands procède à la mise en œuvre du plan d'organisation scolaire 2025-2030.

Ceci se traduira par les ajouts et mouvements de clientèle prévus pour l'année scolaire 2025-2026 :

Secteur Salaberry-de-Valleyfield :

- Ajout de 8 classes modulaires et d'une palestre à l'école Langlois;
- Ajout de 4 classes modulaires à l'école Sacré-Cœur.

Secteur Beauharnois-Sainte-Martine :

- Ajout de 8 classes modulaires à l'école Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Secteur Haut-Saint-Laurent :

- Déplacement de 2 groupes ÉHDAA GADPS vers l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3810-241022

6.3 Autorisation tirage – École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois

CONSIDÉRANT QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) requiert, pour l'émission d'une licence de tirage moitié-moitié d'un établissement scolaire, une résolution du conseil d'administration qui autorise la direction à faire une demande de licence;

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois souhaite effectuer une campagne de financement afin de financer le voyage humanitaire au Costa Rica;

Mme Nathalie Beaulieu propose

D'autoriser l'enseignante, Mme Chantal Des Forges de l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois, à procéder à une demande de licence de tirage moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). L'argent, ainsi amassé, servira à financer le voyage humanitaire au Costa Rica.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3811-241022

6.4 Autorisation du dirigeant pour un mode d'adjudication de contrat autre que celui défini par la Politique relative à la gestion contractuelle pour la surveillance du chantier de construction de l'agrandissement de l'école de la Baie-Saint-François

CONSIDÉRANT QUE le CSSVT doit s'assurer que les lieux du chantier sont sécuritaires et qu'une surveillance est requise en tout temps pour protéger les ouvrages, le site et les usagers;

CONSIDÉRANT QUE la soumission et le prix soumis par le prestataire de services se situent au même niveau de prix que les autres fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle au chantier est urgente, problématique et particulière;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.9 de la Politique relative à la gestion contractuelle du CSSVT permet au conseil d'administration d'autoriser le centre de services scolaire, dans un cas particulier et

pour des motifs légitimes, à procéder à un approvisionnement en biens, en services ou en travaux de construction selon un mode d'adjudication autre que ceux prévus dans sa politique pourvu que, ce faisant, le centre de services scolaire respecte ses principes.

Mme Catherine Martel propose

QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands accorde le contrat de gré à gré à la firme de sécurité Quali-T pour des services de sécurité pour le chantier de construction de l'agrandissement de l'école de la Baie-Saint-François.

QUE la directrice des Services des ressources matérielles – Projets d'investissement ou son substitut soit autorisé à signer le contrat avec la firme de sécurité Quali-T pour des services de sécurité pour le chantier de construction de l'agrandissement de l'école de la Baie-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Suspension de la résiliation d'un contrat de construction

Le point est remis à une date ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3812-241022

6.6 Octroi d'une servitude à Hydro-Québec

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec souhaite obtenir une servitude leur permettant d'effectuer des travaux et l'entretien de leur réseau sur le terrain de l'école Arthur-Pigeon;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) de consentir en faveur d'Hydro-Québec une servitude pour permettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que le CSSVT doit obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation afin de compléter la transaction projetée avec Hydro-Québec;

Mme Catherine Martel propose

DE consentir en faveur d'Hydro-Québec d'une servitude réelle et perpétuelle dont le fonds servant serait le lot 3 230 258 (appartenant au CSSVT), et ce, pour des travaux de raccordement et d'entretien de leur réseau;

D'autoriser la direction générale à signer pour et au nom du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands tout acte et tout document visant à donner effet à la présente résolution du conseil d'administration, incluant notamment, mais non limitativement la demande d'autorisation à être formulée au ministère de l'Éducation ainsi que l'acte notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité a tenu une rencontre le 22 octobre. Il a été question de l'opportunité pour le conseil d'administration de recevoir une formation sur les rôles et responsabilités des membres du conseil sous forme d'atelier, laquelle est offerte par la Fédération des centres de services scolaires du Québec. Cette formation aurait lieu au retour du congé des fêtes.

Il a également été question de la formation obligatoire des membres du conseil d'administration et des membres du conseil d'établissement. Finalement, le comité a fixé le calendrier des rencontres.

7.2 Comité de vérification

Le comité a tenu une rencontre le 15 octobre. Il a été question du rôle et des mandats du comité. De plus, une présentation des états financiers a également été effectuée ainsi que le plan stratégique des Services des ressources financières.

7.3 Comité des ressources humaines

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

8. COMITÉ DE PARENTS

La première rencontre de l'année a eu lieu le 9 octobre dernier au cours de laquelle M. Gaétan Dupras est nommé président du comité de parents et Mme Maryse Firth a été nommée vice-présidente. Le comité a reçu la visite de M. Luc Langevin pour les rôles et responsabilité du comité et la visite de M. Louis-Philippe Primeau pour les calendriers et le plan d'organisation scolaire.

9. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

- 9.1 Mme Boyer souhaite obtenir de l'information quant à l'installation de modulaires sur le terrain de l'école Langlois. Plus spécifiquement, celle-ci mentionne son inquiétude quant à l'espace de vie disponible dans la cour considérant que l'espace lui semble restreint pour ajouter des locaux modulaires.

Mme Vranderick explique que l'équipe des Services des ressources matérielles et des ressources éducatives évaluent les besoins et les options disponibles en s'assurant d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour les élèves et les membres du personnel.

- 9.2 Mme Nancy Girard formule la demande au CSSVT de fournir des chaises sans roulette lors des séances du conseil d'administration puisque celle-ci dérape sur le plancher lorsqu'elle bouge sur sa chaise.

Cette demande sera analysée par un comité d'expert et une recommandation sera formulée au conseil d'administration ultérieurement.

CA-3813-241022

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 43, M. Steeve Lessard propose la levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS CLOS) ET ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS